

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 625**



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 11 août 2026, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT N° 625 AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE RELATIVE
À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE VAUDREUIL-SOULANGES**

Que ce règlement peut être consulté sur le site internet de la Ville au www.ndip.org.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 14 AOÛT 2026.

Marie-Hélène Brunet, notaire
Greffière